

# Mise en œuvre de la séquence ERC en Guyane

---

## Appropriation et adaptation de la séquence en Guyane

Anne Hervouët, DEAL, service Milieux Naturels,  
Biodiversité, Sites et Paysages



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUYANE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

[www.guyane.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr)

# Présentation

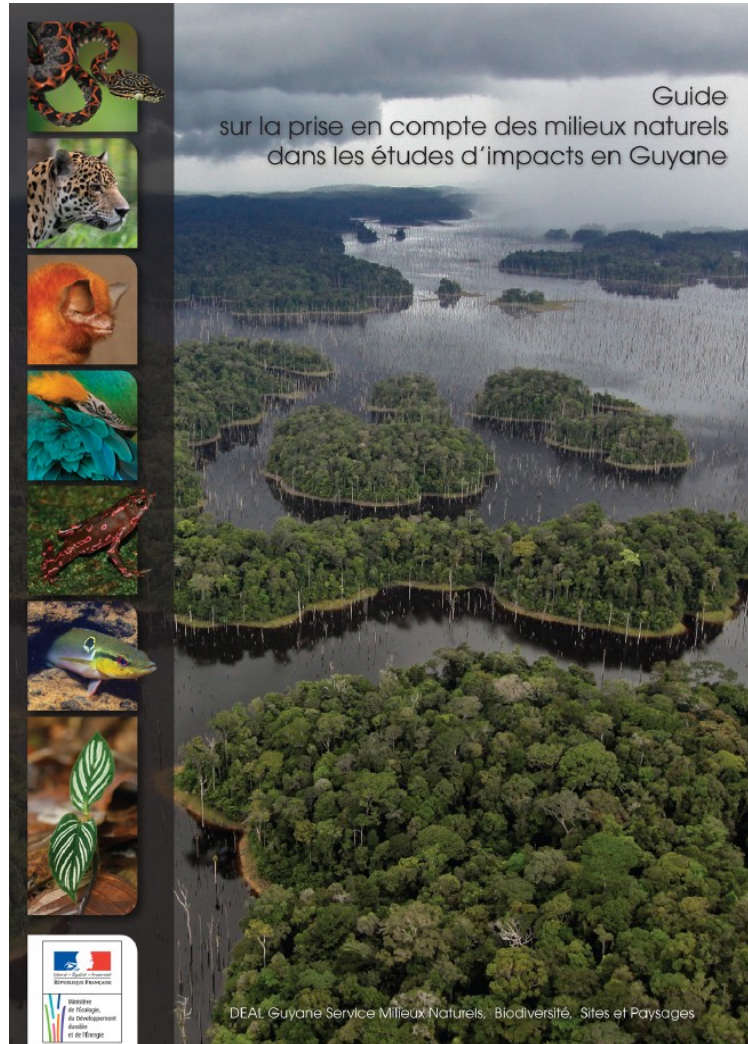
1. La prise en compte des milieux naturels **dans les études d'impact** en Guyane ;
2. Nouveau référentiel en cours d'écriture : **adaptation de la séquence ERC** en Guyane ;
3. Catalogue de sites **potentiels** pour la compensation ;
4. Autres travaux en cours.



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUYANE

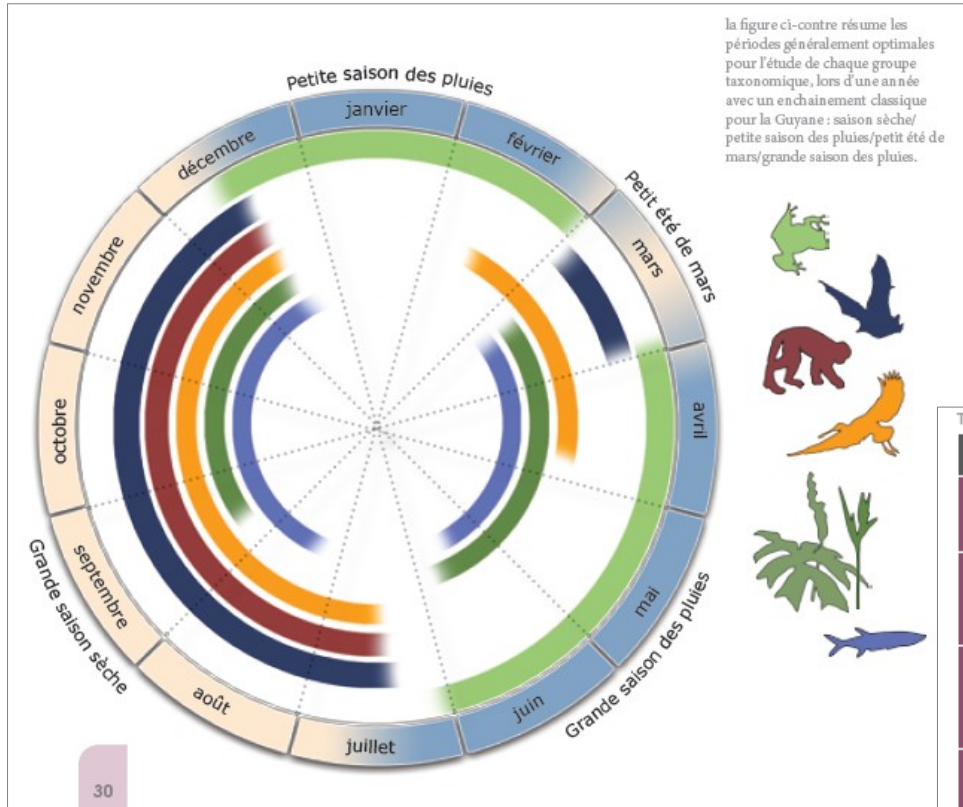
# Prise en compte des milieux naturels



« **Guide sur la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impacts en Guyane** », DEAL, 2013 :

- Public : maîtres d'ouvrage, publics et privés, BET, services instructeurs, associations ;
- Base : analyse critique de 12 cas concrets guyanais, orientations synthétisées et mises en forme.

# Prise en compte des milieux naturels



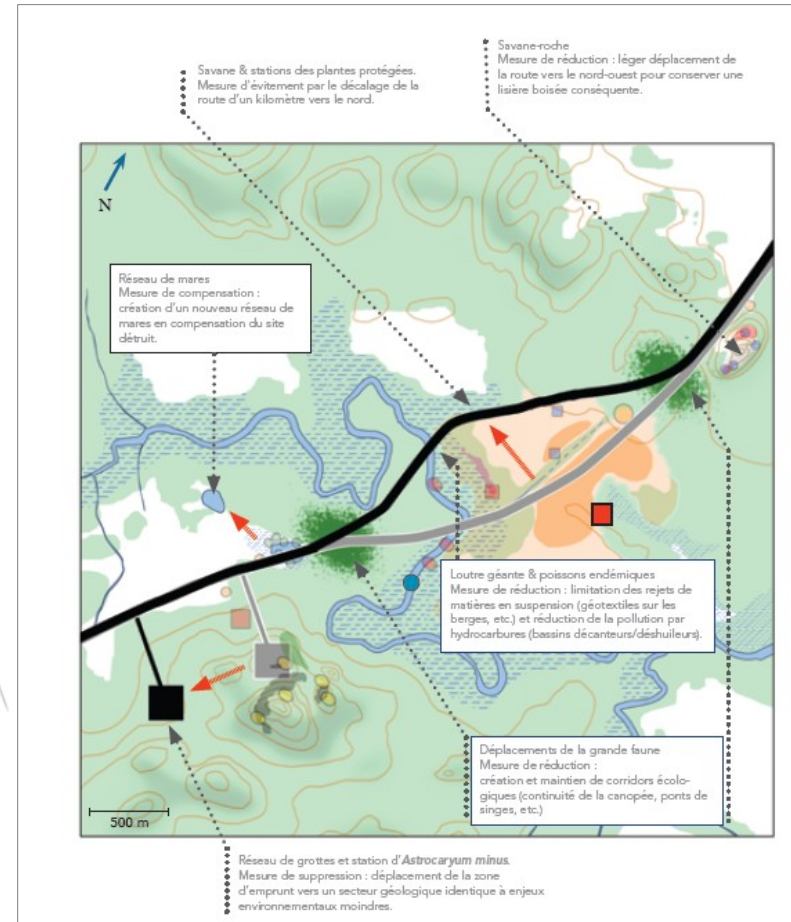
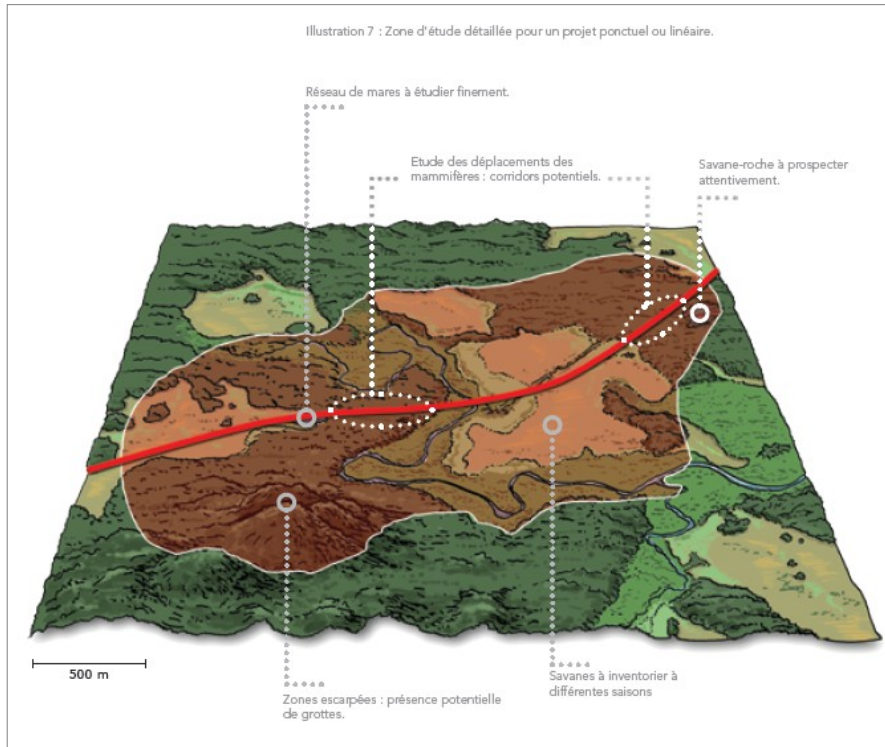
## État initial de l'environnement – les études terrains et méthodes d'inventaire en Guyane

Tableau 2 : Grille d'aide à la définition de l'effort d'inventaires à produire en fonction des milieux touchés par un projet.

Type de milieu	Milieux naturels				Milieux dégradés			
	Forêts primaires	Savanes naturelles & savanes roches	Mangroves	Zones humides ouvertes	Forêts secondaires	Zones agricoles, pâturages, abattis, défrichements	Milieux anthropisés non agricoles	Milieux urbains
Flore	3	3	2	3	2 (forêt jeune) 3 (forêt âgée)	2	2	1
Poissons & Invertébrés aquatiques	3	3 (Si crique pérenne dans les savanes)	3	3	2	2	2	1 (poissons) 2 (invertébrés)
Amphibiens	3	2	1	3	2 (forêt jeune) 3 (forêt âgée)	1	2	1
Oiseaux	3	2	2	3	2	2	2	1
Mammifères non volants (uniquement pour projet insulaire ou projet > à 100 ha)	3	2	2	2	2	1	1	1
Chiroptères	3	1 (savanes) 2 (savanes-roches)	2	1	2	1	2	1



# Prise en compte des milieux naturels



## Cas fictif



... évaluation de ses effets

... et premières mesures ERC.



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUYANE

# Référentiel ERC : 2016-2018

Guide sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) en Guyane

Série de 3 ateliers : avril – juin – septembre 2016

Nous tenons à remercier toutes les personnes et structures ayant participé bénévolement aux ateliers de travail de ce guide :

Arnaud Anselin (DEAL Guyane), Stéphane Ayrat (SECOTEM), Stéphanie Barthe (Sepanguy), Frédéric Blanchard (CTG), Vania Bonneton (GPM Guyane), Aurélien Boujot (EPAG), Céline Boulay-Matignon (DEAL Guyane), Michel Boudrie (SOTRAPMAG), Christian Bruxelles (Commissaire enquêteur), Caroline Cartier (APAVE), Marie Chaix-Farrugia (CTG/PTMG), Catherine Corlet (Conservatoire du Littoral), Daniel Cucheval (COE 973), Georges Cuyssot (CCIRG), Alain Cyrille (Volitalia), Jeanne Da Silveira (DEAL Guyane), Isabelle Delafosse (DEAL Guyane), David Deliance (FEDOMG), Maël Dewynter (CSRPN), Remi Girault (Sepanguy) Eric Dubois (ONF), Gueric Eber (Caex Geo), Nicolas Flon (DEAL Guyane), Laurent Garnier (PNR de Guyane), Pierre Gibert (Auplata), Bertrand Goguillon (Parc amazonien de Guyane), Xavier Goossens (Office de l'eau de Guyane), Mathieu Guyomard (Antea Group), Gauthier Horth (FEDOMG), Cécile Losada (CNES/CSG), Delphine Miau Boulanger (Caex Geo), Pierre Michaud (Artelia), Charline Mourguiart (DEAL Guyane), Lucie Navarrot (GTI), Adrien Ortelli (APAVE), Romain Pinaud (EPAG), Nyls de Pracontal (GEPOG), Thomas Requillart (DAAF), Sandrine Richard (CNES/CSG), Christian Roudgé (Conseil municipal Matoury) Edouard Rousselle (Artelia), Chantal Roy (NordGold), Vincent Rufroy (Biotope), Anne Saunier (Mairie de Kourou), Jean-Michel Schmitt (SIMKO), Carole Séjourné (Agir Environnement), Philippe Thibault (WWF Guyane), Benoît de Thoisy (Kwata), Olivier Tostain (CSRPN) Cindy Verguet (Agir Environnement), Quentin Villemagne (NBC Sarl)

Février 2018  
Version de travail



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GUYANE

# L'état des lieux des besoins

## 4 difficultés majoritairement évoquées auxquelles doit répondre le référentiel :

1. Un **foncier** largement dans le giron de l'État (a priori inaliénable) limitant les acquisitions/interventions ;
2. Un **passé industriel** de la Guyane faible laissant peu de sites propices à des mesures de restauration/génie écologique ;
3. Des milieux en **très bon état de conservation**, ou bien avec de grandes **lacunes de connaissance** concernant leur fonctionnement ;
4. Un **tissu d'acteurs** experts/État/gestionnaires réduit.



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUYANE

# Sommaire détaillé du référentiel

<b>Cadre méthodologique pour la conception de la séquence ERC en Guyane</b>	<b>28</b>
<b>1 Se doter d'une stratégie guyanaise de l'ERC</b>	<b>29</b>
1.1 Stratégie de l'évitement et de la réduction	29
1.2 Stratégie de mise en œuvre de la compensation	30
<b>1 Réaliser un état initial de qualité</b>	<b>32</b>
<b>2 Identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts du projet</b>	<b>35</b>
2.1 Définir les impacts	35
2.2 Quantifier les impacts	36
<b>3 Éviter</b>	<b>37</b>
3.1 Définition	38
3.2 Pourquoi éviter ?	38
3.3 Les mesures d'évitement	39
3.4 Les différentes catégories de mesures d'évitement	41
3.5 Les étapes clés de l'évitement	42
3.6 Le suivi des mesures d'évitement	43
3.7 L'évitement dans la pratique	44
<b>4 Réduire</b>	<b>48</b>



# Exemples et pistes d'action

## 4.7.2 Exemples de réduction dans les projets d'aménagement en Guyane

### Exemple 1 - Projet de route entre le Camp du Tigre et quartier des Ames Claires: réduction des impacts sur les continuités écologiques

Afin de désenclaver des zones urbaines et de fluidifier le trafic routier, un axe routier a été créé entre la route du camp du Tigre et le quartier de Lindor (dite « route Patient »). Afin de réduire l'impact du projet sur les continuités écologiques, des passages inférieurs ont été intégrés au projet. Ils ont été localisés dans des secteurs soustraits à la spéculation foncière : terrains militaires, secteurs de zones humides et parcelles acquises par la commune pour l'aménagement d'espaces de loisir de plein air. Les passages inférieurs ont été positionnés dans des secteurs adaptés au niveau du relief, cela a permis d'éviter le remblaiement de ces secteurs. L'ouvrage n'a malheureusement pas été accompagné de programme de suivi.

## 4.7.3 Pistes d'action pour la réduction en Guyane

### Piste d'action 1 – Dans le cadre de la construction d'un lotissement, limiter l'érosion et piéger les sédiments pour réduire les risques de pollution des cours d'eau

Afin d'atténuer les risques de pollution par les eaux de ruissellement en phase chantier, de nombreuses techniques existent comme la création de bassins de récupération et décantation des eaux pluviales (avec filtres) avant toute opération, l'enherbement de fossés, la délimitation de zones tampons aux abords des zones sensibles, le maintien d'une couverture du sol le plus longtemps possible (grâce à des andains) pour limiter l'érosion, la création systématique de bassins de sédimentation des eaux de ruissellement, etc. Ce type de mesures permet de réduire les impacts des travaux sur le milieu aquatique. Néanmoins, les retours d'expérience des projets montrent que l'efficacité des bassins de récupération et de décantation est déclinante au fil du temps à défaut d'entretien.

Des mesures similaires, avec des infrastructures pérennes, peuvent être réalisées pendant la phase exploitation du projet. Les bassins et canaux peuvent ainsi être éco-conçus et gérés afin de maximiser leur potentiel en matière de biodiversité. On parle alors « d'infrastructures vertes ».



# Exemples et pistes d'action

## 6.7.4 Pistes d'action pour la compensation écologique en Guyane

### Piste d'action 1 – Projet minier en forêt : Compensation de la destruction et dégradation des habitats forestiers par restauration d'anciens sites d'orpaillage

#### Principe de la compensation :

Dans le cadre d'un projet d'extraction aurifère impactant des habitats forestiers à haute valeur de conservation, la restauration d'un ancien site d'orpaillage situé en dehors de la concession minière sur des habitats écologiques similaires ou proches, constitue potentiellement une solution de compensation. Les sites de compensation, situés dans l'idéal en continuité immédiate de la zone de projet, sont restaurés dès l'ouverture de la mine. Un dispositif de contrôle et de suivi est mis en place pour vérifier et rendre compte de l'efficacité de la compensation.

Les résultats attendus d'une telle mesure étant de rétablir les fonctions écologiques des écosystèmes forestiers (ex : fonction de lutte contre l'érosion), de rétablir la qualité des cours d'eau, en limitant les apports de sédiments et de polluants, et de revenir à un couvert forestier en bon état écologique. La colonisation par la faune vient ensuite. Dans ce cas, le gain écologique attendu peut être mesuré par le niveau de restauration des fonctions écologiques, de la reconquête d'espèces végétales patrimoniales. Toutefois ce type de mesures présentent une limite importante liée au retour de l'orpaillage clandestin.

#### Actions envisagées :

- Réhabilitation, revégétalisation (voir l'exemple 1 dans la partie [Réduction](#))

**Un objectif de validation nationale (notamment CNPN)  
au premier trimestre 2019.**



# Catalogue en cours

## Identification de sites disponibles à la compensation (mission CENG, 2017)

- Proposer un **catalogue de sites** pouvant être visés par des mesures compensatoires en lien avec un espace naturel protégé ;
- Rédiger des **fiches** de sites prioritaires ou bien par unité biogéographique de la Guyane (milieu forestier, littoral, marais, polders) en **compensation** et en **accompagnement** ;
- Dresser un état des lieux des **moyens mobilisables** pour la sécurisation des sites.

Enjeux pour la compensation	Identifiés par les gestionnaires
Continuité écologique	++++++
Zone tampon	++++
Sécurisation du foncier	++
Espèces ou habitats	+++
Restauration d'habitats	+

# Forme du catalogue

- Base de données **Excel**
- Base de données **QGIS**
- Rapport écrit avec **fiches**

Cadastre\_ERC2 :: Features total: 168, filtered: 168, selected: 0

Expression

id	97313000AH0013
commune	97313
prefixe	000
section	AH
numero	13
contenance	14500
created	2010-08-24
updated	2014-02-13
ERC	1
type_fond	Etat
Type ERC	/N/LL
OIN	/N/LL
ZNIEFF 1	Savanes et mangroves de Cavaliot
ZNIEFF 2	/N/LL

Explorateur

- Accueil du projet
- Accueil
- Favors
- CJ
- Autodesk
- logs
- Partage
- Program Files
- Program Files (x86)

Couches

- 2014\_ERC21\_UI
- zoneF2\_terre\_2014\_s\_973
- zoneF1\_2014\_csrps\_copy1
- Cadastre\_ERC2
- parcelles
- 1\_perimetre\_ain\_e\_973
- ERC\_Parcelles
- oc\_scl\_2015
- sentier
- dfp\_poly
- fr\_602043116\_zones\_collectives\_20140617
- 973\_Strategie\_Partenaire
- default
- Etat
- Collectivité territoriale de Guyane
- Communes
- Etablissements publics



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

GUYANE

# Références et sites utiles

## Guide et travaux « milieux naturels »

- Site internet de la DEAL : milieux naturels/outil de connaissance :  
<http://www-deal-guyane.application.i2/le-guide-des-etudes-d-impact-a845.html>
- SIDE (Système d'Information sur le Développement durable et l'Environnement) :  
[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0517742/](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0517742/)

## Autres références méthodologiques

- CGDD/CEREMA : guide d'aide à la définition des mesures ERC
- MTES :  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement>
- ...



# Avez-vous des questions ?

## Crédits

- Dessins : Maël Dewynter, Fondation Biotope
- Photos : Biotope



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GUYANE